

## RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale souligne le consensus québécois ayant mené à l'adoption de la Loi concernant les soins de fin de vie;

QU'elle rappelle le travail réalisé depuis six ans par les élus québécois, de manière transpartisane, dans l'ouverture et le respect, et en collaboration étroite avec la population du Québec;


QU'elle tienne compte des personnes malades en fin de vie, pour qui l'entrée en vigueur de cette loi est source de sérénité et de réconfort;

QU'elle exige du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse la validité de la loi québécoise concernant les soins de fin de vie.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 2 DÉCEMBRE 2015.

Québec, ce deuxième jour de décembre 2015



  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale